



# indivision/indemnité occupation/travaux de conservations

Par **Choukessa**, le **10/10/2022** à **22:30**

Bonsoir,

ONC en 11/2012 divorce en 02/2016

Depuis le divorce je dois verser une indemnité d'occupation fixé par jugement en 04/2021, en contrepartie mon ex doit prendre en charge le crédit immobilier de la maison.

Un notaire a été nommé.

Actuellement, je supporte seul le coût du crédit, les assurances rattachées, ainsi que les travaux de conservation depuis 2012. Dans son projet, le notaire mentionne que le crédit, l'assurance du crédit et les travaux conservatoires n'apparaissent pas.

Est-ce normal ?

De plus, la notaire me demande la valeur du véhicule appartenant à la communauté à la date de l'ONC, or ce véhicule a été vendu et mon ex a perçu 50 % de la vente.

De plus, ce véhicule a été financé partiellement par la vente de mon ancien véhicule dont je n'ai plus la facture, mais juste la talon du chèque et la preuve du débit sur mon compte personnel avant le mariage. Cela suffit t'il à prouver un réemploi ?

Merci de vos retours

bien à vous